

220C5481
FR0011814938-FS1459

18 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)

BOOSTHEAT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2020, M. Luc Jacquet a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2020, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BOOSTHEAT et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Scorpio Holding SAS qu'il contrôle, 386 659 actions BOOSTHEAT représentant autant de droits de vote, soit 4,36% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Luc Jacquet	286 659	3,24
Scorpio Holding SAS	100 000	1,13
Total Luc Jacquet	386 659	4,36

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BOOSTHEAT sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 8 859 249 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11.